

Promouvoir une démarche intégrée sur l'interface terre-mer

ORIENTATION : Promouvoir une démarche intégrée sur l'interface terre-mer

Le littoral du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, sur environ 40 kilomètres, concerne 12 communes, hors celles de l'agglomération de Boulogne-sur-Mer.

Ainsi que le souligne le diagnostic, le littoral du Parc est remarquable par son patrimoine, sa fréquentation et son agriculture.

Son patrimoine :

- 70% du linéaire côtier est un espace naturel ou rural
- 3/4 des espèces patrimoniales de la Région s'y trouvent représentées
- le milieu marin y est particulièrement riche et fragile
- la reconnaissance paysagère est nationale, avec le Grand Site des Deux-Caps, qui couvre plus de 4 000 hectares.

Sa fréquentation :

- 2 millions de visiteurs estimés par an profitent du littoral, dont 800 000 sur les Deux-Caps.
- 59 millions de voyageurs passent chaque année par Boulogne et Calais.

– 700 navires par jour transitent par le détroit du Pas-de-Calais.

– Ce littoral est situé à 2 heures de Paris et de Londres, à 3 heures de Bruxelles et à 1 heure 30 de la métropole régionale.

Son agriculture :

Sur le Grand Site des Deux-Caps, les exploitations agricoles très dynamiques s'étendent jusqu'au bord des falaises. L'activité agricole contribue à façonner les paysages ; son maintien et son développement appellent des dispositions cohérentes avec les autres dimensions de l'aménagement du littoral.

La présence et l'influence de la mer déterminent les grands enjeux de ce territoire très convoité

Ils se situent principalement :

– **au niveau de l'accueil** : la saisonnalité touristique reste très marquée, bien que la fréquentation ait tendance à s'élargir sur l'ensemble de l'année. Une meilleure diffusion des visiteurs sur la côte et à partir de la côte, vers l'arrière-pays est toujours nécessaire, pour contribuer à réguler la pression sur le littoral et mieux tirer parti de l'impact économique de cette fréquentation. Des sites naturels d'exception sont aujourd'hui sur-fréquentés, et une amélioration de la qualité de l'accueil du public paraît nécessaire .

– **au niveau foncier** : la qualité du patrimoine paysager du littoral constitue pour l'avenir son principal atout, dès lors que les collectivités se donnent les ambitions et les moyens pour le préserver. Il convient pour cela de contenir le risque de mitage des espaces par une urbanisation incontrôlée. Cependant, le foncier constructible étant rare et cher, et les logements existants d'un prix élevé, les résidents permanents disparaissent relativement au profit des résidences secondaires, et les ménages les plus modestes trouvent difficilement à se loger, du fait notamment d'une offre locative insuffisante. Les communes se trouvent donc confrontées à une problématique complexe, qui conditionne leur avenir et leur développement.

– **au niveau du patrimoine naturel et culturel** : sur ce littoral, objet de nombreuses acquisitions foncières publiques (Conservatoire du Littoral, Département du Pas-de-Calais) sur plus de 2 000 hectares, le maintien d'un équilibre visant à préserver la valeur patrimoniale des milieux naturels doit perdurer. Il reste cependant à restaurer les liens entre ces cœurs de biodiversité, et entre ces espaces et le milieu marin (cf mesure 3). Le patrimoine bâti et le patrimoine maritime, vecteurs d'identité et de singularité, méritent également d'être préservés et valorisés.

– **au niveau des risques naturels** : plusieurs points du littoral, notamment au nord de Boulogne-sur-Mer, sont en effet exposés aux risques de submersion marine. Le territoire fait l'objet de Plans de Prévention des Risques, approuvés ou en cours d'élaboration.

Cette orientation s'appuiera sur l'expérience du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO) dont l'ambition est de mettre en œuvre de manière collective et concertée, un développement harmonieux et durable sur le littoral Nord-Pas-de-Calais.

Le Département du Pas-de-Calais attributaire du label Grand Site de France® pour les Deux-Caps regroupant les 8 communes littorales du projet de Charte du Parc au nord de Boulogne-sur-mer, organisera autour du dossier de candidature au label, de ses 4 orientations et 24 mesures, un programme ambitieux et volontariste pour une approche durable de cet espace.

La gouvernance mise en place pour l'obtention du label Grand Site de France®, rassemblant 20 collectivités et organismes signataires d'une convention de partenariat, pourra être reconduite pour un projet similaire au sud de l'agglomération boulonnaise, articulée autour de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, territoire où EDEN 62 gère déjà l'ensemble des Espaces Naturels Sensibles, propriété du Département du Pas-de-Calais et du Conservatoire du Littoral.

1. Pages

- [Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral](#)
- [Améliorer l'accueil des visiteurs](#)
- [Faire vivre le label « Grand Site de France » pour le site des Deux-Caps](#)